

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal ;
Vu la Manifestation Locale « La Médiathèque fait son cirque »
du Samedi 4 Juillet 2026, Rue Salengro à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement, pour permettre le bon déroulement de la Manifestation « La Médiathèque fait son cirque », rue Salengro à Leforest.

2026/095

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DU STATIONNEMENT**

- Article 1 La Circulation et le Stationnement seront interdits de l'Angle des rues Jean Jaurès/ Kléber jusqu'à la Intersection Place Salengro face à « L'optique Delattre » ainsi que sur la Place Salengro Face à la Médiathèque, **Du Samedi 4 Juillet 2026 à 07H00 au Samedi 5 Juillet 2026 à 23H00.**
- Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.
- Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville de Leforest.
- Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5 Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 12 Juin 2026.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 13/06/2026.

Le Maire,

Christian MUSIAL

